

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 24 juin DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au Centre Technique Municipal, sous la présidence de :

Monsieur Benoît BALUT, Administrateur,  
Conseiller municipal délégué à la  
participation citoyenne et au grand âge,

**Étaient présents :** MM. Raoul JOUET, Olivier LAGARDE, Christophe THIESSÉ, Jean-Luc VIDAL,

Mmes Inci ALTUNTAS, Safia BEHILIL RAMDANE, Louisa BELAGGOUNE, Sylvie CARDONA-GIL, Déborah HENRY, Stéphanie LOUCHEL, Jeanne POUHÉ, Lydie ROUSSEAU, Deniz YERLIKAYA,

**Formant la majorité des Membres en exercice.**

**Absents excusés :** MM. Marc-Antoine JAMET, Philippe BOUCAT,  
Mme Rachida DORDAIN.

**Absents non excusés :**

**Avai(en)t donné pouvoir :** M. Philippe BOUCAT à Mme Deniz YERLIKAYA.

M. Christophe THIESSÉ  
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

**Assistaient à la séance :**

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

24 juin 2026

DATE DE CONVOCATION

16 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE

26 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

14

PROCURATION(S)

1

VOTANTS

15

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité  
le :

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Président

### Délibération n° 8

#### CONVENTION PARTENARIALE 2026 DANS LE CADRE DES CHANTIERS JEUNES

M. Benoît BALUT, Administrateur, Conseiller municipal délégué à la participation citoyenne et au grand âge, expose aux membres du Conseil d'administration :

Cette année, ce dispositif se déroula du 6 au 31 juillet et du 17 au 28 août 2026.

C'est dans ce cadre qu'une convention partenariale avec une contribution financière est établie entre le CCAS et les bailleurs sociaux.

### Subventions et travaux

Bailleur	Subvention sollicitée	Travaux
3F Normanvie	15 000 €	Mise en peinture du hall d'entrée 48 Rue Traversière des murets extérieurs de la Rue Pentue et des locaux d'ordures ménagères
Foyer Stéphanois	5 000 €	Mise en peinture des escaliers et nettoyage des caves Voie du Sanglier
Mon logement 27	30 000 €	Mise en peinture des cages d'escalier des bâtiments D6 et D8
Siloge	5 000 €	Mise en peinture des murs et plafonds des locaux d'ordures ménagères, Immeuble Signal
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	

#### **Le programme des travaux :**

Travaux relevés lors de diagnostics en marchant et les déambulations de proximité dans les quartiers :

- **Finir** de repeindre les bâtis France Télécom,
- **Chaussée du Village** : Repeindre la main courante tout le long de la chaussée.
- **Rue Isocèle** : matérialiser les places PMR
- **Rue des Troubadours** : rafraichissement des places de stationnement.
- **Rue Traversière** : Mise en peinture des murets.
- **Rue Septentrion** : Mise en peinture des jardinières.
- **Rue Traversière** : Mise en peinture des jardinières.
- **Voie de l'Envole** : rafraichir les lignes blanches et matérialiser une place PMR.
- **Impasse des Bouquets** : traçage d'un zébra pour faciliter le passage du camion pour le ramassage des ordures ménagères.
- **Rue Traversière** : Traçages de lignes blanches pour matérialiser le parking.
- **Rue du Prat** : Rafraichir les traçages au sol.
- **Rue de la Détente** : Création d'une ligne jaune afin d'éviter le stationnement le long du trottoir.
- **Parking Voie Buissonnière** : rafraichissement des lignes blanche.

**Ce dispositif concerne :**

- 30 jeunes sous le pilotage du pôle médiation / GUSP,
- 13 jeunes dédiés à la maintenance et la vie quotidienne sous le pilotage des services techniques,
- 9 jeunes sur l'aménagement des écoles sous la responsabilité des services techniques.

Soit un total de 52 jeunes et 3 encadrants.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **VALIDER** les termes de la convention,
- **SOLLICITER** le concours financier des bailleurs,
- **AUTORISER** M. le Président, ou son représentant à signer les conventions et tous documents s'y référant.

**Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)**

- **VALIDE à l'unanimité** les termes de la convention,
- **SOLLICITE à l'unanimité** le concours financier des bailleurs,
- **AUTORISE à l'unanimité** M. le Président, ou son représentant à signer les conventions et tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,  
représentant de l'État.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Président,**

**Marc-Antoine JAMET**